

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Janvier 2022

Le 13 janvier 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Brès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Jean-Pierre CHARPENTIER, Maire

Présents : Mmes BOUTONNET, HUGLI, DE MARINIS, CIOFOLO et MARTEL. Mrs CHARPENTIER, TAQUET, BAPTISTE, LOBIER, GENTILE, BATAILLE et CRES.

Absents : Mrs BUTIN, LOBIER, ARNAUT et SUGIER (pouvoir à Mr TAQUET).

1/ DEMANDES DE SUBVENTION D'INVESTISEMENT AUPRES DE L'ETAT, DU CNDS et du DEPARTEMENT POUR AMENAGEMENT DU PARCOURS DE SANTE

Le Maire propose à l'assemblée que des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR (ETAT), du CNDS et du Département soient déposés pour la création d'un parcours de santé qui viendrait se situer dans la prolongation du city parc à la salle des Oliviers.

Le coût de ces travaux et études comprises s'élève à : 185 000.00€ HT soit 222 600.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Accepte que des demandes de subventions soient déposées auprès des organismes cités ci-dessus pour un montant de travaux de 185 000.00€ HT et 222 600.00€ TTC.
- Vote : 13 voix pour

2/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire fait part à l'assemblée que pour 2022, la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police. Il explique que cette subvention est allouée uniquement pour des travaux de sécurité routière.

Il propose comme travaux :

1/ sur la RD 904, aux abords de l'école, 2 panneaux lumineux tri flash annonçant celle-ci soient disposés de part et d'autre des passages piétons afin d'attirer encore plus l'attention des automobilistes.

2/ Installation de ces mêmes panneaux de part et d'autre du chemin des diligences (au niveau de la maison Arnault) afin de sécuriser le rétrécissement de cette voie à ce niveau.

Coût des travaux : 12 200.00€ HT soit : 14 640.00€ TTC

Après délibération, le conseil municipal accepte que le dossier de demande de subvention soit déposé.

Vote : 13 voix pour.

3/ SUBVENTION AUX RESTOS DU CŒUR

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 300.00€ à l'Association des restos du Cœur du Gard.

Vote : 13 voix pour.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2022

Le 31 mars 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Brès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Jean-Pierre CHARPENTIER, Maire

Présents : Mmes BOUTONNET, HUGLI, DE MARINIS, CIOFOLO. Mrs CHARPENTIER, BAPTISTE, BATAILLE, BUTIN, ARNAULT et SUGIER

Absents : Mrs TAQUET (pouvoir à Mr CHARPENTIER, GENTILE (pouvoir à Mr SUGIER) et Mme MARTEL (pouvoir à Mr BATAILLE) Mrs LOBIER et CRES.

1/ REVISION DU PLU

a/ Le maire explique à l'assemblée que pour que le projet de parc photovoltaïque suive son cours il y a lieu de faire une révision allégée du PLU afin de supprimer la zone AU_{pv} existante.

Vote : 10 voix pour. 3 voix contre (Mmes CIOFOLO et HUGLI. Mr BUTIN)

b/ Le Maire demande au conseil municipal d'accepter l'offre de concours de la Sté TSE, porteuse du projet de parc photovoltaïque pour participation à la révision allégée du PLU citée ci-dessus.

Vote : 10 voix pour. 3 voix contre (Mmes CIOFOLO et HUGLI. Mr BUTIN)

c/ Le maire explique à l'assemblée que cette année verra la fin de la révision du PLU. Des réunions publiques seront programmées.

Vote : 13 voix pour.

2/ VOTE DES TAXES COMMUNALES

Le Maire propose que les taxes communales ne soient pas augmentées pour 2022.

Il rappelle les taux des taxes à savoir :

Taxe Foncière : 39,705%

Taxe Foncière non bâtie : 73,71%

Pour un produit attendu de 271 124,00€

Vote : 13 voix pour

3/ COMPTES DE GESTION 2021 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Les comptes de gestion 2021, établis par la Trésorerie et les comptes administratifs établis par la commune sont rigoureusement identiques.

Ils font ressortir les soldes d'exécution suivants :

a/ Budget de la commune :

Section de fonctionnement : excédent de 33 635,78€

Section d'investissement : déficit de : 14 453,31€

Les crédits à reporter sur le budget 2022 sont :

Section de fonctionnement : excédent de 268 392,72€

Section d'investissement : excédent de : 38 402,00€

b/ Budget eau et assainissement :

Section d'exploitation : excédent de 20 643,70€

Section d'investissement : excédent de 76 214,94€

Les crédits à reporter sur le budget 2022 sont :

Section d'exploitation : excédent de 146 638,11€

Section d'investissement : excédent de 175 504,00€

Vote : 13 voix pour.

3/ BUDGETS PRIMITIFS 2022

a/ Budget primitif de la commune

Le maire indique à l'assemblée que le budget de la commune s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section de fonctionnement : 710 392,00€

Section d'investissement : 249 240,00€

Les principaux travaux d'investissement retenus pour cette année sont :

- Travaux de goudronnage
- Changements des logiciels métiers
- Création de cave-urnes dans le nouveau cimetière

- Achat de matériels de voirie
- Début des travaux du parcours de santé si les arrêtés de subvention sont arrivés.

Vote : 13 voix pour.

b/ Budget du service eau et assainissement

Il s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section d'exploitation : 294 944.00€

Section d'investissement : 277 804.00€

Le seul investissement prévu cette année est le remplacement du poteau incendie devant la mairie.

Vote : 13 voix pour

4/ SUBVENTION SOLIDARITE UKRAINE

Le maire propose au conseil municipal de verser une aide financière de solidarité envers le peuple ukrainien.

Après débat, le conseil municipal décide de verser la somme de 1000.00€ à un organisme officiel afin de venir en aide au peuple ukrainien.

Vote : 12 voix pour et 1 abstention.

5/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes :

- Société du Sou : 150.00€
- Société de chasse : 150.00€
- Club de tir détente : 150.00€
- Arts et loisirs : 150.00€
- La frigoule : 300.00€ (subvention doublée pour aide au démarrage de l'association).
- Médaillés militaires : 100.00€
- FNACA : 100.00€

Vote : 13 voix pour.

6/ COMMISSION CULTURELLE.

- Afin de pouvoir organiser des spectacles, un avenant à la régie communale va être créé afin de pouvoir encaisser les tickets vendus pour les prochains spectacles.
- Madame Boutonnet fait part à l'assemblée que 2 spectacles sont programmés à l'Eglise :
 - 20 mai 2022 : Concert de gospel
 - 18 juin 2022 : Xinarca : Chant corse

Elle indique également que des séances de cinéma seront de nouveau programmées à la salle des oliviers le mardi soir.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

Le 17 mai 2022 à 18h00 le conseil municipal de la commune de Saint-Brès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Jean-Pierre Charpentier, Maire.

Présents : Mmes HUGLI, MARTEL, DE MARINIS et BOUTONNET. Mrs CHARPENTIER, TAQUET, GENTILE, ARNAULT, CRES, SUGIER, BAPTISTE, BUTIN et BATAILLE.

Absents : Mme CIOFOLO et MR LOBIER

1/ REPRISE DE LA DELIBERATION N° 2-2022-10 du 31 mars 2022 prescrivant la révision selon procédure allégée du PLU définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation.

Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite d'une erreur de date : approbation du Plu en date du 28 novembre 2008 et non pas 21 novembre 2008, il y a lieu de reprendre la délibération du 31 mars portant le n° 2-2022-10 pour passage au contrôle de légalité.

Le maire reprend donc les termes de cette délibération et demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vote : 3 voix contre. 10 voix pour.

2/ REPRISE DE LA DELIBERATION n° 2-2022-11 du 31 mars 2022 et n° 5-2016-4 du 02 décembre 2016 concernant la REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

C'est la même chose pour cette délibération qu'il faut reprendre suite à des erreurs de date.

Le maire reprend donc les termes de cette délibération et demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vote : 13 voix pour.

3/ REVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE

Le Maire explique à l'assemblée que le plan de sauvegarde adopté en conseil municipal en date du 19/07/2016 doit être révisé afin de tenir compte des évolutions règlementaires, de l'émergence ou la modification de risques identifiés et pour s'adapter aux éventuels changements d'organisation et de moyens de la commune.

Ce plan communal de sauvegarde (PCS) intègre désormais le DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs destiné à informer la population des risques existants et des bons comportements à adopter.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vote : 13 voix pour.

4/ INFORMATIONS DIVERSES

- 20 mai : Concert Gospel à l'Eglise
- 18 Juin Concert de Xinarca chants corses à l'Eglise
- 9 juillet apéritif offert à la population à la salle des oliviers.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2022

Le 28 juillet 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Brès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Jean-Pierre CHARPENTIER, Maire

Présents : Mmes BOUTONNET, HUGLI, CIOFOLO. Mrs CHARPENTIER, TAQUET, BAPTISTE, LOBIER, GENTILE, LOBIER, BATAILLE, BUTIN et CRES.

Absents : Mmes MARTEL et DE MARINIS (pouvoir à Mme HUGLI). Mr ARNAULT.

1- DELIBERATION PRESCRIVANT LA REVISION DELON LA PROCEDURE ALLEGEE DU PLU DEFINISSANT LES OBJECTIFS POURSUIVIS ET FIXANT LES MODALITES DE CONCERTATION

Cette Délibération annule et remplace la délibération n° 2-2022-10 du 31/03/2022 et la délibération n°3-2022-1 du 17/03/2022.

Vote : 13 voix.

2- REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cette délibération annule et remplace la délibération n°5-2016-4 du 02/12/2016, la délibération n°2-2022-11 du 31/03/2022 et la délibération n°3-2022-2 du 17/05/2022

Vote : 13 voix pour.

3- AUGMENTATION DU PRIX DES TICKETS CANTINE

Le prix du ticket cantine, actuellement à 2.90€ est fixé, à compter du 01/09/2022 à 3.50€.

Vote : 13 voix pour.

4- AUGMENTATION DU PRIX DU TRANSPORT SCOLAIRE

A compter du 01/09/2022, le transport scolaire sera facturé 12.00€ par mois et par enfant.

Vote : 13 voix pour.

5- APPROBATION DU CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN DE LA CEZE-2019-2024

Ce contrat est approuvé par le conseil municipal.

Vote : 12 voix pour – 1 abstention.

6- CREATION DE 3 POSTES CDD ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Il n'y a plus de contrats aidés. Pour l'école 3 contrats CDD (du 01/09/2022 au 31/07/2023) sont créés :

- 1 CDD de 16h/semaine pour garderie et entretien des locaux
- 1 CDD de 20h/semaine pour aide aux enseignants
- 1 CDD de 20h pour cantine et garderie du matin.
- Ces contrats sont lissés sur l'année scolaire.

7- DEBAT RELATIF AUX ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Ce projet est débattu en présence de Fabien Clauzon, urbaniste chargé de la mise en place de la révision du PLU.